

100 % PARFUM DU SUD

Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros

Siège social : 110 ZI du Caire I

13830 ROQUEFORT LA BEDOULE (Bouches du Rhône)

495 075 467 RCS MARSEILLE

DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1^{ER} MARS 2012

L'an deux mille douze,
 et le premier mars,

Fabrice CICOT associé unique de la société 100 % PARFUM DU SUD, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il précise l'objet des présentes décisions :

- Autorisation de l'apport de l'ensemble des titres à la société CICOT HOLDING LEDC
- Agrément de la société CICOT HOLDING LEDC en qualité de nouvelle associée

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

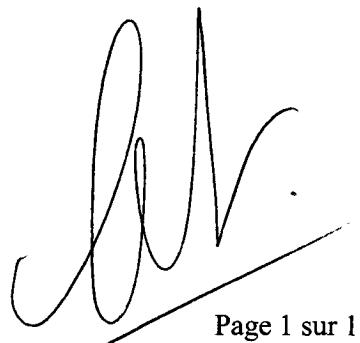
L'associé unique décide d'apporter l'intégralité des titres de la société 100% PARFUMS DU SUD à la société CICOT HOLDING LEDC.

DEUXIEME DECISION

Sous réserve de la réalisation définitive de l'apport, l'associé unique décide d'agréer en qualité de nouvelle associée la société CICOT HOLDING LEDC.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



Page 1 sur 1